




TUTORIEL CLUBS

POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION ANS-PSF 2026

Ce document est un guide d'accompagnement dans le montage du dossier de subvention en ligne sur lecompteasso.associations.gouv.fr

Il vous accompagnera au fur et à mesure que vous parcourez les étapes 3, 4 et 5 de la partie « Faire une demande de subvention » sur Le Compte Asso.

Il met en avant certains ***items** du Compte Asso, qui doivent être obligatoirement renseignés.

La prise en compte dans votre dossier des éléments précédés par ce pictogramme  sera particulièrement étudiée par les évaluateurs des ligues régionales et de la fédération.



LES OUTILS

Avant de déposer une demande de subvention, vous devrez créer un compte sur Le Compte Asso en vous munissant du numéro RNA ou SIREN de votre association.

- ↳ [Guide Le Compte Asso - Créer un compte](#)
- ↳ [Guide Le Compte Asso - Compléter les informations administratives](#)



LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

Vous devez vous munir des documents suivants :

- ↳ [Note de cadrage clubs FFBaD](#)
- ↳ [Guide Le Compte Asso - Faire une demande projet sportif fédéral](#)



LES INFOS PRATIQUES

Les informations concernant la campagne ANS sont disponibles à partir des liens ci-dessous :

- ↳ [Article MyFFBaD](#)
- ↳ [Article site Internet fédéral](#)

? POUR TOUTE QUESTION

Dans le cadre de l'accompagnement au montage du dossier de subvention, vous êtes invités à prendre contact avec le référent de votre ligue (cf. annexe 4) et/ou de votre comité.

En cas d'absence de réponse de la part de votre ligue ou de votre comité, la fédération pourra être contactée à partir de l'outil support du site Internet, rubrique d'aide Vie du club / ANS en cliquant sur ce lien : <https://support.ffbad.org>.



SI VOUS AVEZ ETE BÉNÉFICIAIRE D'UNE SUBVENTION ANS-PSF 2025

Vous devez vous connecter sur Le Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>
Une fois connecté(e) sur votre compte, vous devez cliquer sur « Saisir les comptes-rendus financiers ».



Le guide [Le Compte Asso - Déposer un compte-rendu financier](#) permet de vous accompagner dans votre démarche.

Scénario 1 – Action financée en 2025

Etape 1 – Vous devez renseigner le compte-rendu dans l'espace dédié sur Le Compte Asso (veillez à bien sélectionner l'année 2025), puis télécharger le PDF du compte-rendu (un compte-rendu par action).

Etape 2 – Vous devrez ensuite déposer le PDF du compte-rendu, lors de votre demande de subvention 2026, dans « Les documents spécifiques au dossier », dans le champ « Compte-rendu financier » (cf. p. 3).

Scénario 2 – Action 2025 non réalisée

A la question « Ce projet a-t-il été réalisé ? », en cas de réponse négative, la somme perçue devra être reversée à l'ANS.



POUR QUE VOTRE DOSSIER SOIT RECEVABLE

- Votre dossier doit être déposé sur Le Compte Asso avant le **mardi 05 mai 2026 – 10h (heure France hexagonale)**.
- **UN SEUL DOSSIER par bénéficiaire doit être déposé**, un dossier pouvant contenir plusieurs actions. L'ajout d'action(s) est possible tant que le dossier n'a pas été transmis.
- **Le nombre d'actions est limité à 3 pour les clubs.**
- Devront impérativement être saisis :
 - **Le code subvention de votre région** (cf. annexe 1),
 - **Votre numéro d'affiliation à la FFBaD** dans l'étape 2 « Vérification et renseignement des informations administratives », rubrique « Affiliations aux Fédérations sportives ».

SAISIR LES AFFILIATIONS DE L'ASSOCIATION

Affiliations aux Fédérations non sportives

Aucune affiliation non-sportive recensée

+

Affiliations aux Fédérations sportives

Type	Nom Fédération	n° affiliation	Licenciés total	Licenciés homme	Licenciés femme	Télécharger	Téléverser	Actions
Olympiques	FEDERATION FRANCAISE DE BADMINTON		300	200	100			

Vous devez indiquer ici **les licenciés de votre club** et non de la fédération.

Veillez à bien noter **votre numéro de dossier Le Compte Asso**.

Vous devez enregistrer régulièrement les informations et documents ajoutés. Au bout de 30 minutes d'inactivité, vos données ne seront pas enregistrées.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER

FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION > Etape 3 sur Le Compte Asso

LES DOCUMENTS DU DEMANDEUR

Sont attachés automatiquement à votre compte :

- Les statuts,
- La liste des dirigeants.

Sont à télécharger obligatoirement :

- **Le plus récent rapport d'activité approuvé (procès-verbal d'assemblée générale),**
- **Le dernier budget prévisionnel annuel approuvé,**
- **Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos.**
 - ↳ Ces 3 documents doivent être ceux approuvés par la dernière assemblée générale.
- **Le RIB au nom de votre association.**
 - ↳ **Le RIB scanné doit impérativement correspondre aux coordonnées bancaires saisies à l'étape précédente.**
- **Votre projet associatif 2026 ou pour l'olympiade 2024/2028.**
 - ↳ Ce document sera particulièrement étudié par les évaluateurs des ligues régionales et de la fédération.

LES DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU DOSSIER

Compte-rendu financier

Vous devez **impérativement déposer ici le(s) PDF du/des compte(s)-rendu(s) téléchargé(s)** après avoir saisi les informations dans l'espace dédié aux comptes-rendus financiers sur Le Compte Asso (cf. p. 2).

Autre

Vous pouvez joindre ici tout document que vous considérez primordial pour l'évaluation de votre dossier.

POUR LES SECTIONS BADMINTON DES CLUBS OMNISPORTS ET ASPTT

Les documents obligatoires sur Le Compte Asso sont ceux de la structure mère, les sections badminton sont invitées à joindre à cet endroit les documents propres à la section quand ils existent (budget prévisionnel, projet associatif).

A noter que vous devez utiliser [le format ZIP](#) pour joindre plusieurs documents.

Pour créer un dossier ZIP :

- 1) Réunir tous vos fichiers PDF dans un même dossier.
- 2) Sélectionner l'ensemble des fichiers.
- 3) Click droit, sélectionner « Envoyer vers », puis « Dossier compressé ».
- 4) Renommer votre fichier compressé.
- 5) Lors du téléchargement de vos documents sur Le Compte Asso, sélectionner dans votre ordinateur le dossier compressé (.zip).

LA DESCRIPTION DES ACTIONS

FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION > Etape 4 sur Le Compte Asso

*Récurrence

La priorité sera donnée aux actions structurantes s'inscrivant dans le projet associatif de la structure et dans le projet fédéral.

**!/ ** Votre action doit correspondre à l'une des actions éligibles listées dans la note de cadrage 2026.

*Intitulé

**!/ ** Le code en rouge et l'intitulé de l'action visée par votre demande de subvention doivent impérativement être COPIÉS/COLLÉS ici (cf. tableau ci-après).

↳ Exemple pour les clubs : indiquez **A.1.1 Promotion/Animation pour attirer le public jeune**

*Période : Annuel

*Date de début *Date de fin

!/ ** Chaque action doit obligatoirement démarrer **durant l'année civile 2026 et **se terminer le 30 juin 2027 au plus tard**.

*Objectifs

Inscrivez votre action dans une finalité globale à moyen ou long terme.

Précisez les objectifs principaux et les sous-objectifs.

Vous pouvez compléter votre description en indiquant les impacts mesurés en cours d'action et les résultats attendus en fin d'action.

*Description

Décrivez de manière détaillée les actions principales du projet : quoi ? Qui ? Comment ? Pour qui ? Où ? Quand ? Combien de fois ?

Mettez en avant en quoi la subvention sollicitée impactera significativement la viabilité de l'action.

Sont à détailler les éléments ci-dessous :

↳ Cohérence de l'action

- Cohérence des objectifs visés,
- Cohérence des moyens humains mobilisés,

- Cohérence du budget mis en œuvre,
- Cohérence de l'action proposée par rapport au projet associatif.

↳ **Caractéristiques concrètes de l'action**

- Public cible,
- Calendrier de mise en œuvre,
- Partenariats opérationnels,
- ...

↳ **Inscription territoriale de l'action**

- Dans le projet du comité / de la ligue / de la fédération,
- Dans les dispositifs fédéraux,
- Dans la politique de la collectivité.

Explicitations des actions éligibles

Le tableau ci-dessous a vocation à illustrer les actions éligibles de la note de cadrage par des exemples concrets. Les outils et dispositifs mobilisables, ainsi que les indicateurs qui pourront servir pour l'évaluation de votre action par les ligues régionales, sont mentionnés à titre informatif.

LES ACTIONS ÉLIGIBLES CLUBS

Développement de la pratique

Attirer de nouveaux licenciés et de nouvelles licenciées

A.1.1 Promotion/Animation pour attirer le public jeune

Exemples d'action : cycle d'animation et découverte en milieu scolaire, création d'une section sportive au sein d'un établissement scolaire, animation sur les temps périscolaires, journées portes ouvertes, soirées « Ramène ton pote », etc.

Outils et dispositifs mobilisables : convention type Association Sportive/club, convention section sportive scolaire/club, conventions nationales UNSS/UGSEL/USEP, fiche rencontre USEP, trophées UNSS, Carte Passerelle, Dispositif Jeunes, A l'école du badminton, opération promotionnelle (déclaration préalable et utilisation d'un QR code), titre de participation découverte et pratique à l'essai, Livret des 30 minutes d'activité physique quotidienne, Livrets Bad is School, Mallette Bad'school, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de jeunes concernés, nombre d'actions envisagées (cycle, animation, formation, etc.), nombre de néo licenciés, mise en place d'un questionnaire de satisfaction auprès des scolaires et des établissements, etc.

A.1.2 Promotion/Animation pour attirer le public féminin

Exemples d'action : organisation de rencontre promotionnelle type « Amène une copine », organisation d'animation favorisant la mixité et la valorisation des femmes, organisation de stage découverte du badminton aux non licenciées, aménager les séances proposées avec des journées « famille », sensibilisations aux stéréotypes de genre proposées par la FFBaD, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : opération promotionnelle (déclaration préalable et utilisation d'un QR code), titre de participation découverte et pratique à l'essai, action de parrainage féminin, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de femmes concernées, nombre d'actions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, nombre de partenaires associés, etc.

A.1.3 Promotion/Animation pour attirer les personnes en situation de handicap

Référencement des clubs sur le Handiguide des sports [ICI](#)

Exemples d'action : organisation du projet Impulsion (découverte en structures d'accueil, sensibilisation), organisation d'un plateau Handibad (découverte et sensibilisation), animation et partenariat via des structures du handisport (FFH, CPSF), mise en place de cycle dans des établissements spécialisés, réaliser la formation club inclusif proposer par le CPS est une démarche indispensable pour percevoir un financement, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : Dispositif Handibad, guide d'accueil des personnes en situation de handicap, fiche pratique « organiser un plateau Handibad », jeu de cartes Handismash, opération promotionnelle (déclaration préalable et utilisation d'un QR code), titre de participation découverte et pratique à l'essai, Dispositif Jeunes, Handiguide des sports, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de PSH concernées, nombre de personnes valides sensibilisées, nombre d'actions réalisées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, nombre de partenaires associés, diversité des handicaps, etc.

A.1.4 Promotion/Animation du badminton en période estivale (licence estivale) et en extérieur (AirBadminton – badminton en extérieur)

L'objectif de l'action est de s'adresser aux personnes non licenciées pour leur faire découvrir la pratique, mais des pratiquants licenciés peuvent également être concernés.

Période du 1^{er} mai au 30 septembre

Exemples d'action :

Badminton : organisation de circuit d'animations de manière récurrente favorisant la prise de licence estivale (tournois promotionnels, stages découvertes, ...), participation aux événements estivaux des collectivités (fête du sport, olympiades, forum des associations), etc.

AirBadminton : organisation d'une semaine d'animation promotionnelle, organisation d'une tournée départementale (caravane du sport, CAP33...), organisation d'un circuit de compétition non officielle, etc.

NB : le AirBadminton est une pratique codifiée et réglementée, l'acquisition d'équipements spécifiques AirBadminton, recommandés par la FFBaD, sera à privilégier (cf. annexe 2).

Outils et dispositifs mobilisables : licence estivale, opération promotionnelle (déclaration préalable et utilisation d'un QR code) et titre de participation découverte, flyer promotionnel AirBadminton, guide d'implantation d'un équipement pérenne de AirBadminton, cahier des charges pour la construction d'un terrain en dalles plastifiées et/ou sur sable, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de personnes non licenciées et licenciées concernées, nombre de licences estivales prises, nombre d'actions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, nombre de partenaires associés, type de surface utilisée (gazon, sable, dalle), achat de matériel spécifique (volants AirShuttle uniquement, kits...), etc.

A.1.5 Actions de communication et d'animation en parallèle d'une compétition d'envergure nationale et internationale

Types de compétitions : interclubs nationaux, tournois de niveau national minimum

Exemples d'action : organisation d'animations (culturelle, village sportif, concours, dédicaces...) en parallèle de la compétition en vue d'attirer un public extérieur, organisation d'actions envers les accompagnateurs (ateliers, espace détente, jeux, sensibilisations, expositions en lien avec les écoles...), etc.

Outil mobilisable : guide de l'animation territoriale.

Indicateurs d'évaluation : nombre de personnes non licenciées concernées, nombre d'actions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, nombre de partenaires associés, etc.

A.1.6 Promotion/Intégration des disciplines associées

L'objectif de l'action est de s'adresser aux personnes licenciées et non licenciées afin de leur faire découvrir la pratique du PLUMFOOT, du CROSSMINTON, du RACKETLON et du FOOTBAG.

Exemples d'action : création ou intégration d'une section PLUMFOOT, CROSSMINTON, FOOTBAG ou RACKETLON dans un club de badminton, organisation de séances d'animation, de démonstration, d'initiation ou de découverte (forums des associations, portes ouvertes, initiations au sein des écoles, centres de loisirs...), etc.

Outils mobilisables : convention type Association Sportive/club, convention club/école, ressources Internet France Plumfoot, Racketlon France et Fédération Sportive de Crossminton.

Indicateurs d'évaluation : nombre de personnes licenciées et non licenciées concernées, nombre d'actions envisagées, déclarations obligatoires d'opérations promotionnelles, achat de matériels spécifiques, etc.

Fidéliser les licenciés et les licenciées

A.2.1 Action favorisant la fidélisation et l'engagement des féminines dans nos instances

Pour les dirigeantes, bénévoles, licenciées, officiels techniques, encadrantes

Exemples d'action : créneaux adaptés aux attentes des féminines, actions d'intégration des féminines aux compétitions (interclubs et tournois), diversification de l'offre de pratique compétitive ou non compétitive à destination des féminines, actions spécifiques au public féminin sur les écoles de jeunes, actions de communication/mise en avant des femmes engagées dans le club, actions de déconstruction des stéréotypes de genre (sensibilisations sur stages ou regroupements pour jeunes, adultes et/ou dirigeants), actions de tutorat auprès de nouvelles dirigeantes, officiels techniques, encadrantes, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : plan de féminisation des ligues et comités, module fédéral sur la déconstruction des stéréotypes de genre (« Histoire dont vous êtes le héros »), etc.

Indicateurs d'évaluation : taux de fidélisation des femmes, nombres de femmes engagées en tant que dirigeantes, officiels techniques, encadrantes, etc.

A.2.2 Action favorisant la baisse du turn-over des jeunes (minimum EFB 2*)

Pour les clubs labellisés EFB 2* sur la saison 2025/2026

Exemples d'action : action de fidélisation des jeunes compétiteurs et non compétiteurs, passage de plumes pour toutes les catégories d'âge, action répondant aux attentes exprimées par les jeunes licenciés, action d'augmentation et de diversification de l'offre de pratique, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : Dispositif Jeunes, PassBad, Dispositif EFB, etc.

Indicateurs d'évaluation : taux de fidélisation des jeunes, nombre de jeunes présents au club, ancienneté des jeunes, nombre de plumes obtenues, etc.

A.2.3 Mise en place de rencontres innovantes à destination des pratiquants non compétiteurs adultes

Exemples d'action : organisation de rencontres sur formats innovants (tournoi flash, tournoi à la mêlée, ronde italienne), action favorisant la rencontre de tous les publics adultes non compétiteurs, organisation de plateaux adultes, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : PromoBad, synthèse sur les rencontres ou compétitions de proximité, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de participants, taux de fidélisation, nombre d'actions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, nombre de partenaires associés, etc.

A.2.4 Action de fidélisation pour favoriser la pratique des licenciés en situation de handicap

Référencement des clubs sur le Handiguide des sports [ICI](#)

Exemple d'action : organisation de stages, mise en place de créneaux spécifiques et/ou inclusifs, organisation d'une étape du circuit Parabad ou d'un tournoi accessible aux personnes en situation de handicap (tournoi inclusif), évènement inclusif avec pratique mixte, favoriser la formation des éducateurs, actions de mutualisation de matériel ou d'achats groupés, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : formation DIPARA, Les tutos Parabad de Loris, Dispositif Handibad, guide d'accueil des PSH, Handiguide des sports, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de PSH accueillies, taux de fidélisation, nombre d'actions, etc.

Prendre en considération les spécificités des territoires ultramarins

Les clubs ultramarins peuvent se positionner sur toutes les actions (A, B, C et D). En complément, ils peuvent se positionner sur l'action spécifique ci-dessous.

A.3.1 Action favorisant la pratique compétitive en raison de l'éloignement territorial

Exemples d'action : participation à une compétition régionale sur le territoire pour un club isolé géographiquement, organisation d'une compétition par un club isolé géographiquement, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de participants du club, nombre de clubs participants à la compétition, nombre de compétitions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, nombre de partenaires associés, etc.

Promotion du sport santé

Faire du badminton un levier de santé et bien-être

B.1.1 Action favorisant le développement d'un projet Bad santé bien-être

Exemples d'action : création de créneaux spécifiques Bad santé bien-être au sein du club (Sport sur ordonnance, ALD, publics sédentaires jeunes, adultes, seniors,...), développement d'actions en partenariat avec des établissements accueillant du public (cycle d'animation en EHPAD, associations de patients, Maison Sport-Santé...), favoriser la formation des éducateurs au module Bad santé bien-être promotion du badminton auprès des réseaux de médecins et professionnels paramédicaux, organisation de temps d'échanges ou sensibilisation à la lutte contre la sédentarité pour nos plus jeunes, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : nouvelle formation « Bad santé bien-être », Dispositif Seniors, guide d'accueil des seniors au sein des clubs, opération promotionnelle (déclaration préalable et utilisation d'un QR code) et titre de participation découverte, titre de participation collectif pour établissement, PromoBad, mallette pédagogique

Dispositif Jeunes, contenus sur plateforme MyFFBaD, Livret 30 minutes d'activité physique quotidienne, dispositif 2h de sport en plus au collège, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de personnes participants, nombre d'actions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, mise en place d'un questionnaire et d'un test physique pour mesurer l'impact sur la santé mentale et physique, diversité des publics touchés, etc.

B.1.2 Promotion/Animation de la pratique pour le public en entreprise

Exemples d'action : animation de créneaux réguliers encadrés pour salariés, organisation d'un temps d'échange et de sensibilisation à la lutte contre la sédentarité au travail, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : opération promotionnelle (déclaration préalable et utilisation d'un QR code) et titre de participation découverte, plateau adulte, PromoBad, championnat corpo du territoire, offre de pratique compétitive ou non compétitive pour le public en entreprise, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de participants, nombre d'entreprises participantes, niveau de sédentarité des participants, nombre d'actions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, mise en place d'un questionnaire et d'un test physique pour mesurer l'impact sur la santé mentale et physique, diversité des publics touchés, etc.

B.1.3 Action en faveur des personnes placées sous main de justice et des personnels de l'administration pénitentiaire

Exemples d'action : projets de cycles d'activités dans les établissements pénitentiaires ou en milieu ouvert pouvant déboucher sur un tournoi, d'actions de promotion en lien avec le mouvement sportif (CROS et CDOS) et les Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires et les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, mise en place ou participation aux challenges sportifs pénitentiaires, actions favorisant la formation des animateurs/éducateurs, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : conventions nationales, conventions types territoriales et outils associés au déploiement des actions en faveur des PPSMJ, formation DIPP, challenge carcéral, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de participants issus du milieu carcéral, nombre d'actions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, diversité des publics touchés, etc.

Développement de l'éthique et de la citoyenneté

Promouvoir les valeurs du badminton et l'engagement

C.1.1 Action de sensibilisation et de lutte contre les incivilités, violences, discriminations et dérives impactant le badminton

Exemples d'action : organisation d'un temps d'échange et de sensibilisation à la lutte contre les discriminations de genre, campagne de communication pour lutter contre les violences dans le sport, intervention de Colosse aux pieds d'argile ou tout autre association spécialisée, financement des formations des dirigeants et encadrants aux formations sur ces thématiques, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : dispositifs territoriaux mis en place par les CDOS et/ou par les acteurs locaux sur ces thématiques, modules de sensibilisation aux stéréotypes de genre de la FFBaD (Module adultes et modules jeunes « Histoire dont vous êtes le héros »), etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de participants, nombre de thématiques abordées, nombre d'actions envisagées, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, mise en place d'un questionnaire sur la connaissance des participants, diversité des publics touchés, etc.

C.1.2 Action favorisant l'intégration des jeunes dans l'engagement bénévole associatif

Exemples d'action : inscription et participation d'un ou plusieurs jeunes à la Junior Academy et accompagnement dans la réalisation des missions de terrain, mise en place d'une commission jeunes, gestion de projet avec budget dédié, participation aux réunions de comité directeur/bureau, implication dans l'organisation de manifestations, sensibilisation à l'engagement associatif, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de jeunes mobilisés, nombre d'actions envisagées, nombre de jeunes impliqués à court et moyen termes, mise en place d'un questionnaire de satisfaction, mixité des publics touchés, etc.

C.1.3 Action favorisant les initiatives éco-responsables

Exemples d'action : campagne de communication des écogestes, mise en place de partenariats avec des acteurs qui favorisent le recyclage (compo'plume), le réemploi, ou la collecte de matériels de badminton avec Solibad ou un autre partenaire de recyclage sportif (raquettes, volants, chaussures, filets, etc.), participation au World CleanUp Day, candidature au label ECOBaD ou au label du CNOSF pour les évènements, intervention d'une association pour sensibiliser les licenciés (lors d'une compétition ou autre), organiser sa gouvernance autour de l'éco-responsabilité organisation d'une réunion sur cette thématique lors d'un évènement, réalisation du Bilan Carbone club de son tournoi, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : dispositif mis en place par le CNOSF, le CROS ou CDOS, boîte à outils sur le site du CNOSF, livret de la FFBaD pour aider les organisateurs de tournoi à concevoir un événement engagé et écocitoyen, label ECOBaD et autres labels, plateforme Bilan Carbone, etc.

Indicateurs d'évaluation : nombre de personnes sensibilisées, mise en place d'un questionnaire sur l'évolution des pratiques du quotidien, quantité de matériels collectés, etc.

Accession territoriale au sport de haut niveau

Détection – accession territoriale

D.1.1 Action concourant au maintien du label Club Avenir

Pour les clubs labellisés Club Avenir sur la saison 2025/2026

Exemples d'action : action d'immersion de façon récurrence sur pôle espoir de rattachement, stratégie et actions auprès du public minibad pour renouveler les joueurs avenir, etc.

Outils et dispositifs mobilisables : cahier des charges Club Avenir, encadrement des joueurs Avenir, accompagnement sur les compétitions ciblées, etc.

Indicateurs d'évaluation : maintien du label Club Avenir en fin de saison, nombre de joueurs concernés, résultats obtenus, etc.

* **Fédération** : Fédération Française de Badminton FFBaD

* **Nature de l'aide** : Projets sportifs fédéraux

* **Modalité de l'aide** : Aide au projet

* Objectifs opérationnels

Sélectionnez avec attention, dans le menu déroulant, l'objectif opérationnel **(en orange dans le tableau)** correspondant à l'action éligible ciblée :

- Développement de la pratique
- Promotion du sport santé
- Développement de l'éthique et de la citoyenneté
- Accession territoriale au sport de haut niveau

* Modalité ou dispositif

Sélectionnez avec attention, dans le menu déroulant, la modalité FFBaD **(en bleu dans le tableau)** correspondant à l'action éligible ciblée.

LE PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

Il s'agit du **public visé** par l'action.

* Genre

Veillez à renseigner avec attention « Féminin » pour toutes les actions sur la féminisation.

* Type (validité)

Veillez à renseigner avec attention « Public en situation de handicap / parasport » pour toutes les actions sur le para-badminton.

* Commentaire (bénéficiaires)

Précisez qui sont les bénéficiaires directs et indirects de votre action (pratiquants, licenciés, jeunes, scolaires, non compétiteurs, compétiteurs, nouveaux licenciés, féminines...).

LES TERRITOIRES

* Commentaire (territoires)

Mentionnez le nom du territoire concerné par l'action ou celui d'où proviennent les publics touchés par l'action, exemple : QPV « Les Houches ».

Sont dits « territoires carencés », les territoires les suivants :

- [Quartiers de la politique de la ville \(QPV\)](#),
- [Zones de revitalisation rurale \(ZRR\) / Bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / Intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique \(CRTE\) rural](#),
- [Cités éducatives](#).

Les territoires carencés s'articulent autour de 3 critères d'éligibilité non cumulatifs :

- **L'équipement principal** utilisé par l'association est implanté au sein d'un QPV / ZRR / Cités éducatives / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / Intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ;
- **Le siège social du club** est situé dans un QPV / ZRR / Cités éducatives / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / Intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ;
- **Les actions développées par le club touchent un public majoritairement composé d'habitants** de QPV / ZRR / Cités éducatives / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / Intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural.

LES MOYENS HUMAINS

*Moyens matériels et humains

Précisez les moyens mis en œuvre pour l'action :

- Financiers (aides diverses obtenues, % d'autofinancement, tarifs spéciaux pour l'action...),
- Humains (nombre de personnes, bénévoles, élus, professionnels),

!/ \ Les lignes du budget « Rémunération intermédiaires et honoraires » et « Déplacements, missions » doivent impérativement être détaillées ici.

- Matériels (matériel de l'association et/ou mis à disposition par la collectivité...).

!/ \ Les lignes du budget « Achats matières et fournitures » et « Autres fournitures » doivent impérativement être détaillées ici.

« Volontaires » correspond aux personnes en service civique.

Explication Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) base 35h :

Une action pourra, par exemple, impliquer le travail d'un bénévole à 15% de son temps et d'un salarié à hauteur de 25% de son temps de travail, ce qui donne :

- Bénévole : 1 personne = 0.15 ETPT base 35h
- Salarié : 1 personne = 0.25 ETPT base 35h

L'ÉVALUATION

Précisez les indicateurs que vous utiliserez pour évaluer votre action une fois réalisée. Ils peuvent être à la fois quantitatifs ET qualitatifs au regard des objectifs fixés.

- Exemples de critères quantitatifs : nombre de jeunes concernés par une animation, nombre de partenaires conventionnés...
- Exemples de critères qualitatifs : investissement dans l'activité, diversité des typologies de publics représentés, mise en place d'un questionnaire de satisfaction exprimée des publics et des partenaires...

LA PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

La personne responsable de l'action et/ou du dossier peut être différente du représentant légal.

LA SUBVENTION DEMANDÉE ET LES COFINANCEMENTS

!/ \ Le montant de la subvention demandée à la FFBaD ne doit pas dépasser 50% du budget de l'action.

Indiquez les cofinancements dont vous bénéficiez spécifiquement pour l'action, en détaillant les établissements publics (mairies, Conseil départemental ou régional...) ou privés.

LE BUDGET

Le budget, dans son ensemble, et les différents postes de dépenses, en particulier, doivent être réalistes. Les évaluateurs seront particulièrement attentifs à ce qu'ils soient conformes aux besoins nécessaires à la réalisation de l'action.

/!\ Le budget de l'action doit être équilibré.

/!\ Le budget par action ne peut pas être inférieur à :

- **1 500€ – Demande de subvention minimale par action = 750€ ;**
- En ZRR : **1 000€ – Demande de subvention minimale par action = 500€.**

Le budget global pour une structure (toutes actions cumulées) ne peut pas être inférieur à :

- **3 000€ – Demande de subvention minimale par dossier = 1 500€ ;**
- En ZRR : **2 000€ – Demande de subvention minimale par dossier = 1 000€.**

L'achat de matériel doit contribuer directement à la réalisation de l'action visée et doit être, par conséquent, dûment justifié dans la demande de subvention.

Le plafond pour le petit matériel (hors biens amortissables) est de 500€ HT unitaire.

La justification de l'achat de consommables sera particulièrement étudiée par les évaluateurs.

Les lignes du budget « Achats matières et fournitures » et « Autres fournitures » doivent être détaillées dans « Moyens matériels et humains » (cf. p. 13).

Les autres lignes principales du budget de l'action doivent être détaillées dans la « Description » de l'action (cf. p. 4).

CHARGES		Commentaires
Charges directes		
60- Achats	Total	
Achats matières et fournitures		<i>Achat de matériel utilisé spécifiquement pour la réalisation de l'action dûment justifié Justification de l'achat de consommables particulièrement étudiée par les évaluateurs</i>
Autres fournitures		<i>Fournitures de bureau, petit équipement</i>
61- Services extérieurs	Total	
Locations		<i>Location de véhicule, de salle, de matériel pour l'action</i>
Entretien et réparation		<i>Maintenance liée à l'action</i>
Assurance		
Documentation		<i>Documentation spécifique à l'action</i>
62- Autres services extérieurs	Total	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		<i>Honoraires de prestation d'un éducateur sportif (forcément diplômé), d'un animateur ou de tout autre professionnel intervenant sur l'action</i>
Publicité, publication		<i>Communication sur l'action</i>
Déplacements, missions		<i>Frais de déplacement, hébergement, restauration</i>
Services bancaires, autres		<i>En lien avec l'action</i>

63- Impôts et taxes	Total	
Impôts et taxes sur rémunération		/
Autres impôts et taxes		/
64- Charges de personnel	Total	
Rémunération des personnels		Salaires
Charges sociales		URSSAF, retraite, mutuelle, prévoyance
Autres charges de personnel		/
65- Autres charges de gestion courante		Paiement des licences, paiement des inscriptions aux compétitions, aux stages...
66- Charges financières		/
67- Charges exceptionnelles		/
68- Dotations aux amortissements, provisions		En cas d'acquisition de matériel utilisable sur plusieurs années et d'un montant unitaire supérieur à 500€ HT, renseignez le montant de l'investissement divisé par le nombre d'années d'utilisation.
69- Impôts sur les bénéfices (IS)		/

Charges indirectes réparties affectées au projet		
Charges fixes de fonctionnement		Location de locaux, frais téléphoniques, entretien des locaux... à ventiler selon une règle de répartition objective
Frais financiers		Intérêts d'emprunt, frais de gestion des comptes bancaires à ventiler selon une règle de répartition objective
Autres		/
TOTAL DES CHARGES		Total charges directes + indirectes = total subventionnable
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Le budget de l'action devant être équilibré, cette ligne doit être à 0.
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
86- Emplois des contributions volontaires en nature	Total	
860- Secours en nature		Dons alimentaires et vestimentaires, mise à disposition éventuelle de personnel
861- Mise à disposition gratuite de biens et de services		Evaluation de la mise à disposition de biens, de services et de matériel (gymnases...)
862- Prestations		Prestations en nature (traiteur, animation...)
864- Personnel bénévole		Heures de bénévolat valorisées à 14€/h brut chargé

PRODUITS		Commentaires
Ressources directes		
70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		Inscriptions pour l'action, inscriptions sur des formations, buvette liée à l'évènement, vente de goodies...
73- Dotations et produits de tarification		/
74- Subventions d'exploitation	Total	
Fédérations sportives – FFBaD		Subvention ANS-PSF <i>Subvention de 750€ minimum par action (500€ minimum par action en ZRR pour une demande totale pour un bénéficiaire de 1 000 €)</i>
Etat		<i>FDVA, aide à l'emploi pluriannuelle proratisée par rapport à l'action</i>
Conseil régional		<i>Détaillez combien va à l'action par rapport au total</i>
Conseil départemental		<i>Détaillez combien va à l'action par rapport au total</i>
Communes, communautés de communes ou d'agglomérations : Mairie de ?		<i>Détaillez combien va à l'action par rapport au total</i>
Organismes sociaux		
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		<i>Erasmus+, etc.</i>
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		<i>Emplois francs</i>
Aides privées		<i>Sponsors, partenaires financiers, fondations, fédération, ligue, comité (hors dons et mécénat)</i>
Autres établissements publics		<i>Rémunération des services civiques</i>
75- Autres produits de gestion courante	Total	
756- Cotisations		<i>Cotisations des adhérents, y compris licence fédérale</i>
758- Dons manuels - Mécénat		<i>Dons et mécénat défiscalisé</i>
76- Produits financiers		/
77- Produits exceptionnels		/
78- Reprises sur amortissements et provisions		/
79- Transfert de charges		/
RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET		
Fonds propres		<i>Autofinancement = réserves sur exercices antérieurs (pour équilibrer le budget de l'action)</i>
TOTAL DES PRODUITS		Total ressources directes + ressources propres = total subventionnable
Insuffisance prévisionnelle (déficit)		Le budget de l'action devant être équilibré, cette ligne doit être à 0.
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
87- Contributions volontaires en nature	Total	
870- Bénévolat		<i>Heures de bénévolat valorisées à 14€/h brut chargé</i>
871- Prestations en nature		<i>Prestations en nature (traiteur, animation...)</i>
875- Dons en nature		<i>Evaluation de la mise à disposition de biens, de services et de matériel (gymnases...)</i>
La subvention sollicitée de ...€, objet de la présente demande représente ...% du total des produits du projet.		Maximum 50%

Les contributions volontaires en nature ne rentrent pas dans le calcul du montant subventionnable de l'action.

L'ATTESTATION ET LA SOUMISSION

FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION > Etape 5 sur Le Compte Asso

/ Si vous déposez plusieurs actions, vous devez toutes les intégrer dans le même dossier de demande de subvention avant de confirmer la transmission de votre dossier.

Cliquez sur « + » à l'étape 4 « Description des projets » après avoir saisi votre premier projet.

/ Le fait de télécharger le récapitulatif de votre demande ne signifie pas que votre demande a été transmise à la FFBaD.

Vous pouvez, d'ailleurs, utiliser ce récapitulatif en PDF pour échanger sur votre demande avec le référent de votre ligue.

Confirmer la transmission de la demande :

Cette action va permettre de transmettre votre demande au service instructeur.

Elle ne sera alors plus modifiable, sauf si le service instructeur vous en laisse la possibilité. Une fois transmise, vous pourrez récupérer le Cerfa de la demande au format PDF à l'étape 3.

Souhaitez-vous continuer ?



Une fois que vous avez confirmé la transmission, le dossier est définitivement transmis pour instruction à la FFBaD : il est alors impossible d'y apporter des modifications.

Vous allez pouvoir récupérer le document CERFA au format PDF.

Un mail de confirmation est envoyé systématiquement dès que vous avez transmis votre demande de subvention. Pour savoir si votre dossier est bien validé, le champ « Etat » dans le récapitulatif de votre demande de subvention doit afficher « Transmis au service instructeur ». S'il est indiqué « En cours de saisie », votre dossier n'est pas validé.

ANNEXES

ANNEXE 1 – Codes subvention FFBaD

Libellé subvention	Code subventions
FFBadminton - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	959
FFBadminton - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	960
FFBadminton - Bretagne - Projet sportif fédéral	961
FFBadminton - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	962
FFBadminton - Grand Est - Projet sportif fédéral	963
FFBadminton - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	964
FFBadminton - Île-de-France - Projet sportif fédéral	965
FFBadminton - Normandie - Projet sportif fédéral	966
FFBadminton - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	967
FFBadminton - Occitanie - Projet sportif fédéral	968
FFBadminton - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	969
FFBadminton - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	970
FFBadminton - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	971
FFBadminton - Martinique - Projet sportif fédéral	972
FFBadminton - Guyane - Projet sportif fédéral	973
FFBadminton - La Réunion - Projet sportif fédéral	974
FFBadminton - Mayotte - Projet sportif fédéral	975

ANNEXE 2 – Outils FFBaD

Outils transversaux

- Organiser une opération promotionnelle et utiliser le « titre de participation découverte » :
<https://www.ffbad.org/viedesclubs-boite-a-outils-dirigeants-animer>
- Nouvelles licences et autres titres de participation (dont licence estivale)
Règlement :
<https://www.ffbad.org/lafederation-textes-officiels-le-guide-du-badminton> Chapitre 08.01
Tableau récapitulatif :
<https://www.ffbad.org/lafederation-textes-officiels-le-guide-du-badminton> Chapitre 08.01.A01
- Tutoriel prise de licence (dont licence estivale) :
https://doc.ffbad.org/?Page=Poona_Configurer%20la%20page%20tarifaire%20de%20son%20club
- Note sur l'encadrement des différents publics : qui a le droit de faire quoi ?
<https://echange.ffbad.org/index.php/s/DzCfD8BDowzfTSF#pdfviewer>
- Le PromoBad : comment ça marche ?
<https://www.ffbad.org/viedesclubs-boite-a-outils-dirigeants-organiser>
Règlement :
<https://www.ffbad.org/lafederation-textes-officiels-le-guide-du-badminton> Chapitre 03.11
- Formulaire de droit à l'image pour les événements de promotion grand public :
<https://www.myffbad.fr/u/dc729>
- Modèle de convention-type avec les établissements sociaux et médico-sociaux :
Modèle 1 (prestation de service) : <https://frontwebservice.ffbad.org/api/documents/visit/3324>
Modèle 2 (contrat de partenariat) : <https://frontwebservice.ffbad.org/api/documents/visit/3325>
Modèle 3 (convention de partenariat) : <https://frontwebservice.ffbad.org/api/documents/visit/3326>
Annexe 2 (autorisation de droit à l'image) :
<https://frontwebservice.ffbad.org/api/documents/visit/3328>
- Note de synthèse sur les rencontres de proximité :
<https://echange.ffbad.org/index.php/s/GH87iDDPNJiQdF8>
- Guide de l'animation territoriale :
https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Vie_des_clubs/Boite_a_outils_dirigeants/Animer/Vie%20des%20Clubs_Bo%C3%AEte%20%C3%A0%20outils%20dirigeants_Animer_Guide%20de%20l_Animation%20Territoriale.pdf
- Synthèse de la méthode de création de clubs :
<https://www.ffbad.org/viedesclubs-boite-a-outils-dirigeants-creer-et-affilier-mon-club>
- Dispositif financier sur les équipements PACTE :
<https://echange.ffbad.org/index.php/s/3fSe3QqTHqkjz3w#pdfviewer>

Outils pour les actions envers le public jeunes

- Informations sur le Dispositif Jeunes :
<http://www.ffbad.org/badminton-pour-tous/le-bad-pour-les-jeunes/dispositif-jeunes/>
- Dispositif « Ecole Française de Badminton »
 - Informations générales EFB :
<http://www.ffbad.org/badminton-pour-tous/le-bad-pour-les-jeunes/ecoles-francaises-de-badminton/>

- Critères d'évaluation EFB :
<https://www.ffbad.org/lafederation-textes-officiels-le-guide-du-badminton> Chapitre 05.03.A01
- Règlement EFB :
<https://www.ffbad.org/lafederation-textes-officiels-le-guide-du-badminton> Chapitre 05.03
- Règlement des plateaux MiniBaD :
<https://www.ffbad.org/lafederation-textes-officiels-le-guide-du-badminton> Chapitre 03.09
- Règlement des Rencontres Départementales Jeunes :
<https://www.ffbad.org/lafederation-textes-officiels-le-guide-du-badminton> Chapitre 03.10
- Livret Bad is School Cycle 2 :
https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Impacter/Education/Badminton_scolaire_et_universitaire/LIVRET%20Bad%20is%20School%20-%20Cycle%202.pdf
- Livret Bad is School Cycle 3 :
https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Impacter/Education/Badminton_scolaire_et_universitaire/LIVRET%20Bad%20is%20School%20-%20Cycle%203.pdf
- Livret Bad is School Maternelle :
https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Impacter/Education/Badminton_scolaire_et_universitaire/Livret_Bad_is_School_Maternelle.pdf
- Conventions avec les fédérations scolaires
 - Ministère de l'agriculture / UNSS :
https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Impacter/Education/Badminton_scolaire_et_universitaire/Impacter_Education_Badminton%20scolaire%20et%20universitaire_FBaD_Convention_Cadre_MAA_UNSS_FFBaD_tripartite_2021-2025.pdf
 - UNSS :
https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Impacter/Education/Badminton_scolaire_et_universitaire/Impacter_Education_Badminton%20scolaire%20et%20universitaire_Convention_UNSS_FFBaD_2022-2024.pdf
 - UGSEL :
https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Impacter/Education/Badminton_scolaire_et_universitaire/Impacter_Education_Badminton%20scolaire%20et%20universitaire_FBaD_UGSEL_2023%202026.pdf
 - USEP :
https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Impacter/Education/Badminton_scolaire_et_universitaire/Impacter_Education_Badminton%20scolaire%20et%20universitaire_Convention%20USEP%202023.pdf

Outils pour les actions visant à lutter contre la sédentarité des jeunes, étudiants et jeunes actifs

- Livret des 30 minutes d'activité physique quotidienne :
https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Impacter/Education/Badminton_scolaire_et_universitaire/Scolaire%20-%20Livret%2030min%20APQ%20-%20FFBaD.pdf
- 2 heures de sport supplémentaires au collège :
https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Impacter/Education/Badminton_scolaire_et_universitaire/Education_Badminton%20scolaire%20et%20universitaire_Affiche%202h%20college.pdf

Outils pour les actions autour de l'accèsion territoriale au haut niveau

- Informations sur les « Club Avenir » :
<https://www.ffbad.org/performer-les-structures-dentrainement-permanentes>
- Plaquette de campagne « Club Avenir » :
https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Performer/Les_structures_d_entraine ment_permanentes/Clubs%20Avenir%20-%20Plaquette.pdf
- Cahier des charges « Club Avenir » :
https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Performer/Les_structures_d_entraine ment_permanentes/Clubs%20Avenir%20-%20Cahier%20des%20charges.pdf
- Informations sur le Dispositif Avenir :
<https://www.dropbox.com/scl/fi/w1159yp32ya04qkh61rkw/NOTE-DE-CADRAGE-DA-2025-2026.pdf?rlkey=uac3qvesqt6n4k04rs9t27yd0&e=1&dl=0>

Outils pour développer le Handibad

- Guide d'accueil des personnes en situation de handicap au sein des clubs :
https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Vie_des_clubs/Boite_a_outils_dirigea nts/Accueillir_des_licencies_en_situation_de_handicap/Livret-d-accueil-des-personnes-en-situation-de-handicap-V2.pdf
- Fiche pratique sur l'organisation d'un plateau Handibad :
<https://echange.ffbad.org/index.php/s/Kwy7e2zSK6MWKDy>
- Descriptif des classifications en para-badminton :
<https://www.ffbad.org/lafederation-textes-officiels-le-guide-du-badminton> Chapitre 04.05.A02
- Règlement des plateaux Handibad inclusifs :
<https://www.ffbad.org/lafederation-textes-officiels-le-guide-du-badminton> Chapitre 03.12
- Les tutos parabad de Loris :
<https://www.youtube.com/watch?v=cQMVm7rMIL4>
- Jeu Handismash :
<https://www.ffbad.org/viedesclubs-boite-a-outils-dirigeants-accueillir-les-licencies-en-situation-de-handicap>
- Formation initiateur para-badminton :
<https://formabad.catalogueformpro.com/2/formation-continue/1729372/initiateur-para-badminton>
- Organiser une étape du circuit para-badminton :
https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Vie_des_clubs/Boite_a_outils_dirigea nts/Organiser/cahier-des-charges-circuit-para-bad.pdf
- Handiguide des sports :
<https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

Outils pour développer la pratique féminine

- <https://www.ffbad.org/impacter-inclusion-mixite-de-genre>
- Outil « Histoire dont vous êtes le héros » : <https://echange.ffbad.org/index.php/s/Lf5eA3d5oi5Cc3G>

Outils pour développer la pratique santé bien-être

- Guide présentant le Dispositif Seniors :
https://frontwebservice.ffbad.org/storage/documents/pages/Impacter/Sante/Badminton_pour_les_seniors/Impacter_Sant%C3%A9_Badminton%20pour%20les%20seniors_FFBaD_DS_WEB.pdf
- Informations dispositif Bad santé bien-être :
<https://www.ffbad.org/impacter-sante-bien-etre>

Outils en faveur de l'éco-responsabilité

- Informations générales :
<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/developpement-durable/label/infos-ecobad/>
- Guide pratique pour la mise en place d'un événement engagé :
https://guides.ffbad.org/Guide_-_Bilan_CDM_2025/#page=1

Outils pour le développement du AirBadminton

- <http://www.ffbad.org/badminton-pour-tous/tous-au-bad/bad-partout/airbadminton/>
- Kit complet sur sable et/ou le kit sur gazon chez NOUANSPORT :
 - <https://www.nouansport.com/produit/ensemble-pour-badminton-sur-sable/>
 - <https://www.nouansport.com/produit/ensemble-pour-badminton-sur-gazon/>
 - <https://www.nouansport.com/produit/ensemble-auto-stable-aluminium-pour-airbadminton-exterieur-ffbad/>
- Kit PERFLY sur sable et/ou gazon chez DECATHLON :
[KIT AIR BADMINTON POTEAUX FILET \(SABLE ET HERBE\) PERFLY | Decathlon](https://www.decathlon.fr/produit/kit-air-badminton-poteaux-filet-sable-et-herbe-perfly)
- Kit Victor badminton en extérieur sur sable et herbe :
https://www.victor-europe.com/files/ugd/0d7b72_977ef4c12f8049e7a6bd643ab2daed4f.pdf
- Répertoire des distributeurs officiels d'AirShuttle (en bas de page) :
<http://www.ffbad.org/badminton-pour-tous/tous-au-bad/bad-partout/airbadminton/>

Outils pour la promotion et l'intégration des disciplines associées

- Plumfoot :
<https://www.ffbad.org/pratiquer-disciplines-associees-plumfoot>
<http://franceplumfoot.fr/>
- Racketlon :
<https://www.ffbad.org/pratiquer-disciplines-associees-racketlon>
<https://www.racketlon.fr/>
- Crossminton :
<https://www.federationdespeed.fr/>

ANNEXE 3 – Acronymes

ALD	Affection de longue durée
APAJH	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
ANS	Agence nationale du Sport
AS scolaire	Association Sportive scolaire
CIJ/CEJ	Circuit Interrégional/Elite Jeune
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
CROS	Comité Régional Olympique et Sportif
CPSF	Comité Paralympique et Sportif Français
CR	Contrat de Ruralité
CRTE	Contrat de Relance et de Transition Ecologique
DAD	Dispositif Avenir Départemental
DAI	Dispositif Avenir Interrégional
DAR	Dispositif Avenir Régional
DRAJES	Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
DIPSEC	Diplôme Initiateur Public Senior en Club
DIPSES	Diplôme Initiateur Public Senior en Etablissements Spécialisés
DIPP	Diplôme Initiateur Public Pénitentiaire
EFB	Ecole Française de Badminton
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
ETPT	Equivalent Temps Plein Travaillé
ETR	Equipe Technique Régionale
FFH	Fédération Française Handisport
FFSA	Fédération Française du Sport Adapté
FFSU	Fédération Française du Sport Universitaire
PAT	Plan d'animation territorial
PPSMJ	Personnes placées sous main de justice
PSF	Projet sportif fédéral
PSH	Personne en situation de handicap
QPV	Quartier Prioritaire de la politique de la Ville
RNA	Répertoire Nationale des Associations
SIREN	Système d'Identification du Répertoire des Entreprises
SIRET	Système d'Identification du Répertoire des Etablissements
UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire
UGSEL	Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre
USEP	Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré
ZRR	Zone de Revitalisation Rurale

ANNEXE 4 – Contacts référents ANS-PSF ligues régionales

LIGUE	Référents ANS ligue	Fonction	Mail
AURA	CHAMPION Thomas	Directeur sportif	thomas.champion@badminton-aura.org
BOFC	LAURENT Maxime	Agent de développement	developpement@lbfcbad.fr
BRET	HOCHARD Samuel	Directeur	directeurlbba@gmail.com
CVDL	GROSJEAN Cédric	Directeur stratégique	directeur@badmintoncvl.fr
GEST	HANNEQUIN Déborah	Responsable administrative et financière	deborah.hannequin@lgebad.com
HFRA	GARCIA Delphine	Directrice	delphinegarcia.etr@gmail.com
LIFB	DAUBE Olivier	Directeur	olivier.daube@lifb.org
NAQU	MEUNIER Yannick	Directeur sportif	yannick.meunier@lnaqbad.fr
NORM	BOULET Yann	Directeur	boulet.normandiebad@gmail.com
OCCI	DURIER François	Directeur	directeur.ligue@badocc.org
PACA	GARNIER Laurent	Adjoint de direction	laurent.garnier@sudbad.fr
PDLL	FRABOULET Edy	Coordonnateur ETR	coordoetr@badminton-paysdelaloire.fr
GUAD	MONTOUT Steevy	Président	lgbad971@gmail.com
GUYA	AKALEPJO Patrice	Président	president@liguebadminton973.fr
MART	BERTON Cyrille	Président	cyrilleberton972@gmail.com
MAYO	GOUZOU Matthieu	Président	liguebadmayotte@gmail.com
REUN	CHENUT Christophe	Président	presidentlnbr@gmail.com